



Illustration : Anne HOOGSTOEL

Harcèlement à l'école : l'affaire de tous ?

ÉTAT DES LIEUX

Lutte contre le harcèlement : un défi pour nos écoles

PRÉVENTION

Tous concernés !
Encourager la parole

FORME

Quand le harcèlement se fait cyber

FOCUS

Les adultes ne sont pas en reste

20% des jeunes de 11 à 16 ans sont victimes de harcèlement, une dizaine de pourcents en sont auteurs. Ces chiffres recouvrent une réalité qui peut prendre des formes très différentes : violence physique, verbale, sociale ou matérielle et se complexifier davantage encore avec le cyberharcèlement. Yves COLLARD met l'accent sur la permanence que ce dernier peut avoir. La victime y est parfois confrontée 24h/24, ne trouvant, dans certains cas, plus d'endroit où elle peut se sentir protégée. Largement moins médiatisé, le harcèlement entre adultes n'en est pas moins un phénomène important. « *Se moquer sans arrêt nommément sur les réseaux sociaux de sa direction, de ses collègues, de parents (...) ce n'est plus de l'humour, ça devient de la diffamation* » indique Nathalie DASNOY, du Service juridique du SeGEC, qui conseille aux écoles d'aborder cette question dans le règlement d'ordre intérieur. Benoît GALAND rappelle pour sa part, qu'il n'y a pas de solution miracle pour enrayer le phénomène. Ce n'est cependant qu'après avoir protégé la victime et essayé d'arrêter les comportements de harcèlement que l'on peut travailler avec les témoins et les auteurs afin de mener un travail éducatif et de socialisation. ■

Conrad van de WERVE

Lutte contre le harcèlement : un défi pour nos écoles

Brigitte GERARD

Le harcèlement scolaire peut entraîner d'importantes conséquences. Pour **Benoit GALAND**¹, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'UCL, il est vital de bien comprendre ce phénomène si on veut trouver les bons leviers d'action pour le combattre..

« Le harcèlement se caractérise par des actes négatifs multiples qui sont délibérément dirigés contre une ou plusieurs personnes, qui en souffrent et ne voient pas comment y mettre fin. » Pour Benoit GALAND, ce n'est donc pas la forme ou le contenu d'un comportement qui permet de savoir s'il s'agit de harcèlement, mais bien la nature de la relation entre les protagonistes. Cela peut se produire entre élèves, mais aussi entre membres du personnel et entre élèves ou parents et membres de l'équipe éducative. « Le harcèlement, poursuit le chercheur, peut prendre différentes formes (physique, verbale, sociale, matérielle...) et peut se compliquer avec du cyberharcèlement². Il ne s'agit souvent pas que d'un problème interindividuel, entre une pauvre victime et un méchant harceleur. C'est un phénomène plus large. En effet, il y a souvent des témoins, qui sont au courant de ce qui se passe et peuvent avoir différentes réactions. Certains vont se mettre du côté du harceleur, vont surenchérir, d'autres vont rire, intervenir sur Facebook mais rester plutôt passifs, et une minorité va prendre la défense de la victime. » Celle-ci a souvent l'impression que tout le monde est au courant et que personne ne réagit. En revanche, le fait d'avoir une victime donne au harceleur un pouvoir sur le groupe. La victime se retrouve ainsi isolée, alors que le harceleur reçoit des signaux positifs qui vont le renforcer.



Illustration : Anne HOOGSTOEL

Des victimes qui se taisent

Que sait-on du profil des victimes et des auteurs ? « *Que toute différence visible peut être utilisée par le harceleur*, explique B. GALAND. *Cela va du bon élève au dernier de classe, en passant par le porteur de lunettes, celui qui est d'origine étrangère, la blonde... Il n'y a pas UNE caractéristique au départ, si ce n'est peut-être l'orientation sexuelle et le handicap.* »

Deux autres facteurs de risque sont plutôt psychosociaux : l'isolement social et une confiance en soi fragilisée, des difficultés émotionnelles. Les harceleurs ne sont, quant à eux, pas nécessairement des jeunes perturbés et n'ont pas toujours des intentions malveillantes, mais ils peuvent éprouver des difficultés avec leur propre vulnérabilité.

La difficulté, dans la lutte contre le harcèlement, tient notamment au fait que les victimes se confient peu aux adultes : « *Les jeunes n'en parlent pas toujours à leurs parents car il y a une part de honte, ils ont peur de leur faire de la peine, peur de leur réaction. Face aux adultes de l'école, cela peut représenter une humiliation de plus, et bien souvent, ils n'ont pas confiance en leur capacité à prendre en charge la situation pour l'améliorer. Les quelques études là-dessus montrent qu'ils ont raison : dans un cas sur deux, en parler ne change rien ; dans un quart, ça empire la situation ; dans un quart, ça l'améliore.* »

Difficile prise en charge

On s'en doute, les conséquences du harcèlement peuvent être importantes. Du côté des victimes, on parle de dépression, d'anxiété, de repli sur soi, somatisation, troubles alimentaires, voire tentative de suicide, mais aussi d'absentéisme, de baisse de résultats... Chez les auteurs peuvent apparaître un sentiment d'impunité, un vécu scolaire négatif, de l'échec, de la délinquance... Et les témoins ne sont pas épargnés par un sentiment d'insécurité, du stress.

« *Heureusement*, rassure B. GALAND, *nos jeunes sont globalement résilients. Ils rebondissent, leurs amis les soutiennent, les parents sont là, un éducateur ou la direction a parfois l'attitude adéquate... Mais en termes d'enjeux juridiques, éducatifs, de santé mentale, d'égalité des chances, ce phénomène n'est pas négligeable. Sur plus de 40 pays, la Belgique francophone se trouve d'ailleurs dans le top 3 en termes de nombre de cas de harcèlement³. Dans nos enquêtes, les chiffres sont comparables pour les 11-16 ans : une vingtaine de pourcents des jeunes sont concernés comme victimes, et une dizaine comme auteurs. Rappelons que le harcèlement est bien puni par la loi (cf. p. 7 de ce dossier) et que l'école a le devoir de le combattre.* »

Mais le chercheur pointe la difficulté de sa prise en charge. Pris un par un, les actes de harcèlement peuvent en effet paraître anodins, alors qu'en réalité, ils s'accumulent pour la victime. Ils peuvent survenir à chaque heure de cours, à la récré, au réfectoire, à la sortie de l'école... Et la plupart des harceleurs sont stratégiques : ils agissent dans des lieux peu supervisés. Par ailleurs, il y a parfois des phénomènes de déni et de minimisation de la part de certains adultes, et des enseignants considèrent encore que ce n'est pas leur travail de s'occuper de ce qui se passe entre les élèves. La tâche est d'autant plus difficile qu'il n'y a pas de signes particuliers pour repérer le harcèlement. Les signaux visibles sont valables pour d'autres problématiques : des changements de comportement, d'attitude, de résultats scolaires...

Pas de solution miracle

D'où l'importance de mener des campagnes de sensibilisation, d'information, de prévention. Pour B. GALAND, celles-ci peuvent être intéressantes pour rappeler aux victimes que ce qui leur arrive n'est pas normal, les aider à réagir, à se sentir mieux. Mais permettraient-elles de réduire le phénomène ? Il est sceptique : « *Les évaluations de ces campagnes ne sont pas très optimistes. Pour que cela fonctionne, il est toutefois important de travailler en équipe, de croiser les regards, de prévoir des espaces de dialogue, de la disponibilité, de ne pas réagir sur le coup de l'émotion. La première chose à faire est de protéger la victime, d'essayer d'arrêter les comportements de harcèlement. C'est ensuite que l'on peut travailler avec les témoins, les auteurs, mener un travail éducatif, de socialisation, etc. Il est important d'entendre et reconnaître le vécu et la détresse de la victime, d'analyser la situation de façon globale, d'essayer d'intégrer la victime dans la recherche de solutions. Hélas, il n'y a pas grand-chose de prévu dans les écoles au niveau organisationnel. Or, il faut des endroits où se concerter entre acteurs, assurer un suivi dans la durée et évaluer l'action.* »

En réalité, conclut le chercheur, il n'y a pas une action de prévention à déployer dans toutes les écoles, qui serait efficace partout. Chaque situation nécessite l'invention de nouvelles solutions.

Mieux surveiller

C'est pour aider les écoles dans cette délicate mission qu'a été publié cette année l'ouvrage *Prévenir le harcèlement à l'école. Oui, mais comment ?*⁴, qui analyse des projets concrets déployés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si peu d'entre eux semblent très efficaces, on peut tout de même tenir compte de certains critères pour la mise en œuvre d'une prévention au sein des écoles : « *Tout d'abord, autant mettre en place un projet dont on a des indices forts qu'il fonctionne. Et le faire dans la durée, avec une certaine intensité. On sait aussi qu'un programme marche mieux quand les méthodes de formation sont diversifiées : parler, poser des questions, travailler en groupe, proposer des jeux de rôle... Par ailleurs, la mesure la plus simple à prendre face au harcèlement est de prévoir une meilleure surveillance des lieux collectifs. Il est, en outre, important de mener une politique de prévention à plusieurs niveaux, avec des actions globales qui concernent tous les élèves, mais aussi des actions plus ciblées, individualisées. Quand l'école met en œuvre un programme particulier, les acteurs l'adaptent au contexte local, et c'est alors que l'aspect théorique est important. L'équipe éducative doit comprendre ce qu'elle fait. Enfin, prévoir une évaluation du dispositif entraîne souvent une meilleure mise en place du projet, qui sera dès lors plus efficace.* » ■

1. Il était l'invité d'un récent « midi-rencontre » organisé par le Service d'étude du SeGEC.

2. Voir article pp. 6-7 du dossier

3. Source : Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) – www.hbsc.org

4. Sous la coordination de B. GALAND, Presses universitaires de Louvain, 2017

Tous concernés !

Brigitte GERARD

L'Institut du Sacré-Cœur de Nivelles rencontrait régulièrement des problèmes de harcèlement. Interpelée par cette problématique, l'école a souhaité réagir et s'est lancée dans un projet de sensibilisation l'an dernier, avec, à la manœuvre, **Marie-Christine Volkaerts**, professeure des cours à options des sections « techniques sociales et animation »..

“ L'école a participé à un appel à projets lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et a été sélectionnée, lui permettant de bénéficier d'une enveloppe financière bien utile. Ce sont nos élèves de 3e et 4e années « techniques sociales » qui ont été impliqués dans ce projet. Celui-ci a débuté en septembre 2016 avec les élèves de 3e et s'est poursuivi le trimestre suivant avec ceux de 4e, en collaboration avec Infor-Jeunes. Les élèves de 3e ont décidé de composer un slam, de créer des affiches, un folder ainsi qu'une capsule vidéo, tandis que les élèves de 4e ont souhaité réaliser une autre capsule et ont travaillé sur le prospectus. C'était un vrai travail de collaboration entre les quatre classes, les professeurs, Infor-Jeunes et le sous-directeur. Au mois d'avril 2017, on a voulu marquer le coup en réalisant quelque chose de grandiose dans l'école, afin de toucher tout le monde. Pendant une récréation, on a organisé un « mannequin challenge », avec les 800 élèves et l'ensemble des professeurs. Le principe était de prendre une position de mannequin et de ne plus bouger pendant 10 minutes. Pendant ce temps, les élèves ont chanté leur slam, distribué les affiches et folders et présenté leur travail.

La problématique du harcèlement a été évoquée tout au long de l'année pendant les cours. Les jeunes ont dû regarder le film « Marion, 13 ans pour toujours », faire des recherches, confectionner des dossiers... Les élèves de 3e ont écrit leur slam au cours de musique, ils



ont imaginé les scénarios des capsules vidéos, qui ont été filmées à l'école. Infor-Jeunes s'est occupé du tournage et du montage et nous a aidés pour le graphisme du folder et de l'affiche. Celle-ci a été tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et a été distribuée dans d'autres écoles du Brabant wallon. Les élèves de 4e ont axé leur travail sur des exemples de harcèlement et sur les lieux où l'on peut trouver de l'aide : le PMS, les éducateurs, la police, Infor-Jeunes, les enseignants, la famille... Dans ce travail, on a souhaité évoquer la position du harcelé, celle du harceleur, mais aussi la position de ceux qui regardent ce qui se passe, sans réagir. Cette campagne a eu un réel impact auprès de nos jeunes. Certains ont vécu des choses assez terribles et ont osé en parler. » ■

Pour découvrir le travail des élèves : <http://ijbw.be/harcelement/>

Encourager la parole

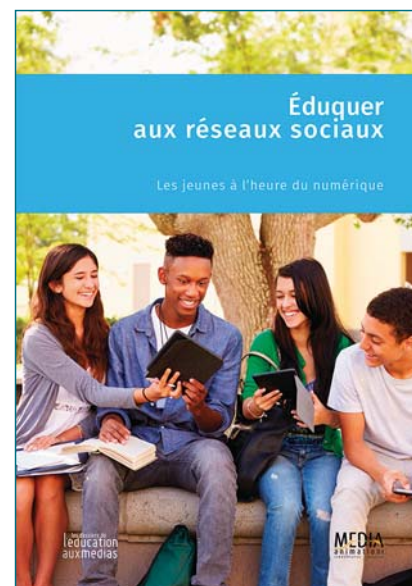
Brigitte GERARD

“ En mai dernier, Bruno Humbeeck est venu présenter son projet à l'équipe éducative qui a tout de suite été partante. Il nous a proposé de mettre en place différentes choses dans l'établissement pour lutter contre toutes les formes de violence. Tout d'abord, on a installé différentes zones dans la cour : une zone calme où l'enfant ne peut pas courir, une zone « ballons » et une zone où l'enfant peut courir mais sans ballon. Cela fonctionne très bien. Nous avons aussi instauré des groupes de parole dans les classes. Certaines enseignantes l'organisent une fois par semaine, d'autres tous les jours, après le temps de midi, pour une durée de 5-10 minutes. Quand les enfants entrent en classe, ils montrent leur émotion en pointant un émoticône : la colère, la tristesse ou la joie. Le groupe de parole leur permet ensuite d'exprimer ce qu'ils ont ressenti dans la cour de récréation. Ils doivent parler en « je » et ne peuvent pas accuser un enfant nommément. Les autres doivent trouver ensemble une solution pour régler le problème. Il arrive bien sûr que des élèves soient victimes de harcèlement. Le groupe de parole les aide à s'exprimer et, parfois, c'est même le harceleur qui trouve une solution ! Evidemment, un enfant qui frappe un autre, ça se voit, mais le harcèlement, ce n'est pas visible tout de suite. Parfois, on ne le découvre que bien plus tard... Ici, on s'est surtout focalisé sur la violence en se disant que cela pourrait aussi être bénéfique pour les victimes de harcèlement. Dans les groupes de parole, ils peuvent tous s'exprimer. Au début, certains ne disaient pas grand-chose et puis, au fur et à mesure, ils ont constaté que tout le monde pouvait parler, qu'on n'accusait pas... Et au bout de quelques semaines, se sentant en confiance, les plus réservés ont osé prendre la parole.

L'école a, en outre, mis en place un conseil de discipline, qui se réunit dans mon bureau lorsqu'il y a eu des coups et blessures sur un autre élève, détérioration du matériel scolaire, propos racistes ou manque de respect envers un adulte. L'enfant doit passer par une période d'observation, et si on n'a plus rien à lui reprocher pendant ce laps de temps, il n'aura pas de sanction. L'ensemble du dispositif semble déjà porter ses fruits. Dès lors, nous comptons bien le pérenniser ! » ■

L'école fondamentale Saint-Louis à Ghlin était le théâtre de nombreux cas de violence, y compris de harcèlement.

Pour y mettre un terme, **Chantal Mets**, directrice de cette école, a fait appel à **Bruno Humbeeck**, psychopédagogue et chercheur à l'Université de Mons.



Éduquer
aux réseaux sociaux

Les jeunes à l'heure du numérique

le médium de
éducation
aux médias

MEDIA
ANIMATION

À qui faire appel ?

Comme on peut le lire par ailleurs, la prévention du harcèlement est désormais une préoccupation partagée par de nombreuses écoles. Pour relever ce défi à long terme, il n'y a pas de solution miracle. Une méthode importée de l'extérieur sans responsabilisation de tous les acteurs n'est certainement pas l'option pertinente. Grâce à la prise de conscience générale de la gravité du problème, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place le « Réseau Prévention – Harcèlement » qui rassemble des professionnels d'horizons différents (associatifs, universitaires, institutionnels...) au service des écoles. Ceux-ci peuvent aider les équipes à s'emparer de la question en fonction des contextes et de leur réalité scolaire : <http://www.enseignement.be> > **Système éducatif** > **Institutions et acteurs** > **Fédération Wallonie-Bruxelles** > **Aide et médiation** > **Harcèlement à l'école** > **Colloque Harcèlement à l'école** > **Réseau Prévention Harcèlement**

D'autre part, si une situation de crise surgit malgré tout, c'est bien le service des « Équipes mobiles » qui peut intervenir à la demande. Il peut être contacté au **0473/94.84.11**. - equipemobile@cfwb.be. **AL et PVG**

Outil

Eduquer à l'utilisation des réseaux sociaux est important pour prévenir, comprendre et contrer le cyberharcèlement, évoqué dans ce dossier en pages 6 et 7.

www.media-animation.be >

Publications et ressources >

Éduquer aux réseaux sociaux

Quand le harcèlement se fait cyber

Propos recueillis par Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Le cyberharcèlement n'est pas qu'une version électronique du harcèlement tout court.

Et toute insulte sur les réseaux sociaux n'est pas du harcèlement... Pour y voir un peu plus clair, *entrées libres* a posé quelques questions à **Yves COLLARD**, formateur à Média Animation et professeur invité à l'IHECS.

Comment définiriez-vous le cyberharcèlement ?

Yves COLLARD : Le cyberharcèlement, c'est la même chose que le harcèlement, mais via tout moyen de communication à distance ayant recours, d'une manière ou d'une autre, au numérique (réseaux sociaux, e-mails, GSM, etc.). Pour qu'il y ait harcèlement, il faut qu'il y ait attaque volontaire répétée, avec intention de nuire et disproportion des forces (un groupe contre un individu, une autorité par rapport à un subalterne, quelqu'un de plus âgé par rapport à une personne plus jeune, un crack en informatique contre quelqu'un qui n'y connaît pas grand-chose...).

On confond souvent cyberharcèlement avec cyberviolence. Quelqu'un qui vous insulte sur les réseaux sociaux, c'est une cyberattaque ou de la cybertaquinerie entre jeunes, ce n'est pas du cyberharcèlement si cela se produit une fois, et non de manière répétée. C'est assez fréquent chez les adolescents qui ont besoin de se bousculer un peu.

On parle aussi de cyberdispute entre deux protagonistes d'un événement,

quand le rapport de force est égal (un élève contre un autre élève, sans notion de groupe, d'âge, d'autorité), ou encore de cyberintimidation. Du coup, il est difficile de savoir ce que recouvrent exactement les chiffres relatifs au cyberharcèlement. On parle de 30% des élèves en FWB qui en sont victimes, mais s'agit-il de cyberharcèlement au sens strict ou de cyberviolence ? Il faut être prudent avec les chiffres...

Quelles sont les principales différences entre harcèlement et cyberharcèlement ?

YC : Dans le cyberharcèlement, certaines caractéristiques peuvent amplifier le phénomène : le harcèlement peut se faire 24h/24, il n'y a plus d'endroit protégé. Il peut aussi prendre des proportions énormes, par exemple quand des photos désobligeantes continuent à circuler. L'anonymat possible du harceleur sur les réseaux sociaux peut pousser

la victime à avoir l'impression que le monde entier lui en veut.

On constate que le cyberharcèlement est généralement prédictif du harcèlement tout court. Mais pas l'inverse. Ce n'est pas parce qu'il y a harcèlement à l'école qu'il y aura forcément cyberharcèlement. Malgré tout, ce sont, en gros, les mêmes acteurs – ou plutôt les mêmes rôles de personnages – qui entrent en jeu : un ou des bourreaux, une ou des victimes, et des témoins qui peuvent être soit passifs, soit actifs. Mais les réseaux sociaux désinhibent, et les profils psychologiques peuvent être très différents.



Illustration : Arne HOOGSTOEL

Qu'il s'agisse de cyberviolence ou de cyberharcèlement, la souffrance, elle, est bien là...

YC : Il est difficile de la mesurer. La douleur ressentie peut être très grande, quel que soit le type d'attaque et quel que soit le sexe ou l'âge de la personne qui en est victime. Des chercheurs se sont penchés sur la question et ont observé que l'intensité de la souffrance semble la plus forte chez les filles de 10-12 ans, sans doute parce qu'elles ont davantage tendance à l'intérioriser. Les garçons, eux, tentent de la minimiser, d'oublier ce qui se passe en jouant aux jeux vidéos, etc. Mais certains jeunes cyberharcelés ne parviennent pas à mettre de mots sur leur souffrance et finissent par l'intégrer comme normale.

Une autre raison empêche souvent la victime de dénoncer ce qui lui arrive, c'est le fait d'avoir peur qu'on lui coupe toute relation sociale en lui supprimant l'accès aux réseaux sociaux. J'ajouterai que, même si la première mesure d'urgence à prendre quand on est harcelé, c'est de couper la source du cyberharcèlement, les réseaux sociaux peuvent aussi aider à le combattre. On peut souvent plus facilement trouver une entraide en leur sein que dans la vie réelle... L'antidote est donc parfois dans le poison ! ■

Prévention

Campagne de lutte contre le (cyber)harcèlement à l'école secondaire

Stéphane SANTARONE, directeur-adjoint de l'Institut Sainte-Marie de Rèves :

« Le mot « harcèlement » revenant de temps à autre dans la bouche de parents, notamment inquiets des dangers des réseaux sociaux, nous avons souhaité, il y a deux ans, nous pencher sur cette problématique ensemble. Ça a été le point de départ d'une semaine de réflexion regroupant tous les acteurs de l'école (direction, parents, élèves, professeurs, éducateurs).

Diverses activités ont été organisées : pièce de théâtre à l'école (« Le Théorème d'Anne-Laure », par Exception.Théâtre !) suivie d'un échange avec les participants, conférence d'Olivier BOGAERT de la Computer Crime Unit sur le cyberharcèlement, animations diverses, dont certaines menées par des élèves (création de slogans et photos, initiation à la communication non violente, jeux dans la cour de récréation pour rendre les élèves conscients de la mécanique du harcèlement et du fait qu'on devient vite complice du harceleur si on ne réagit pas correctement), etc. Nous avons aussi rencontré d'autres directions d'écoles pour voir ce qui est mis en place ailleurs (actions « No Blame » à l'Institut de la Providence de Wavre, espaces de parole régulés à l'Institut Saint-Joseph de Charleroi). Tous les niveaux ont été sensibilisés à cette problématique pendant une semaine, mais nous ne souhaitons pas en rester là.

Le prolongement de ces journées a principalement été axé sur la prévention. On a beaucoup insisté sur l'importance de l'échange entre l'adulte et le jeune. On n'est pas dans l'optique d'une sanction et d'une stigmatisation du harceleur, mais plutôt dans la prise de conscience de ses actes par le jeune. Nous avons mis sur pied un quatuor regroupant deux enseignants, un éducateur et moi-même. Nous avons travaillé avec des membres de l'équipe de Bruno HUMBEECK (UMons) sur la clarification des règles et des sanctions, l'utilité d'entendre la parole du jeune et la responsabilisation des différents acteurs pour parvenir à casser des phénomènes qu'on ne verrait pas sans la vigilance de tous. Nous assumons un règlement qu'on a clarifié, et nous sommes en échange permanent pour avancer ensemble et faire vivre l'école autrement.

Il reste, bien sûr, des choses qu'on ne voit pas, et nous comptons sur les familles pour nous renvoyer l'information quand c'est possible. C'est là aussi que des espaces de parole régulés montrent leur utilité. On donne la parole au jeune, invité à exprimer une émotion. Dans un climat bienveillant, même les plus timides s'expriment.

Nous avons élargi le quatuor aux profs qui le souhaitent. Cette année, une vingtaine se sont joints à nous. Une nouvelle dynamique s'est mise en place, avec deux mots-clés : responsabilisation de chacun et échange. » **MNL**

Ce que dit le droit

■ **Une infraction pénale :** l'article 442bis du Code pénal incrimine les comportements harcelants dont l'auteur **savait ou aurait dû savoir** qu'ils affecteraient gravement la tranquillité de la personne. De jurisprudence constante, il s'agit de toute forme de comportement déviant, quel que soit le but poursuivi par l'auteur.

■ **Le harcèlement discriminatoire (décret du 12 décembre 2008)**

Définition spécifique du harcèlement scolaire : « Les conduites indésirables, abusives et répétées, se traduisant notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes et des écrits unilatéraux, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un bénéficiaire de l'enseignement (...), ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant »

→ portant sur **différents critères** tels que la prétendue race, le sexe, le handicap, les convictions religieuses ou philosophiques...

→ l'école se voit donc investie, sous peine d'astreinte, d'une **obligation de moyens** (= mettre tout en œuvre) afin de mettre fin au harcèlement discriminatoire.

■ **Le décret du 1^{er} février 1993** précise que les membres du personnel doivent **s'abstenir de tout acte de harcèlement**.

■ **Le décret du 24 juillet 1997** prévoit qu'un élève peut être exclu définitivement pour des faits portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettant l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui faisant subir un préjudice matériel ou moral grave.

Les élèves et les parents, par l'inscription, adhèrent aux projets de l'école.

Nathalie DASNOY

Les adultes ne sont pas en reste

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

Nathalie DASNOY, conseillère au Service juridique du SeGEC, participe actuellement à une réflexion, en lien avec l'université de Québec sur la question du harcèlement « de » ou « par » l'adulte en milieu scolaire..

Ce type de harcèlement, souligne-t-elle, est très peu étudié comparativement à celui impliquant des jeunes, beaucoup plus médiatisé. Le Service juridique du SeGEC est pourtant régulièrement contacté pour des questions de harcèlement dont sont auteurs ou victimes des adultes en milieu scolaire. Il peut revêtir diverses formes, et il est important de savoir où on place la limite. Ce qui peut être perçu, au départ, comme une simple critique peut devenir un véritable harcèlement quand les remarques sont dénigrantes, malveillantes, publiques et systématiques. Se moquer sans arrêt et nommément de sa direction, de ses collègues, de parents ou d'élèves sur les réseaux sociaux, ce n'est plus de l'humour, ça devient de la diffamation et du harcèlement. Le harcèlement peut aussi intervenir dans le cadre de relations inadéquates entre enseignant et élève, ou quand des parents par des remarques incessantes dans le journal de classe, des insultes, du dénigrement sur les réseaux sociaux remettent constamment en cause les capacités professionnelles d'un(e) enseignant(e), d'une direction ou d'une institution.

Quelques cas vécus

- Deux familles se plaignent auprès de la direction d'une école fondamentale d'un harcèlement à l'encontre de leurs enfants. L'école met en route plusieurs actions : rencontres des parties, évaluation de la situation, mise en place de solutions via le PMS, etc. Les plaignants rejettent toute solution proposée par l'école. Face au refus de la direction de renvoyer les élèves soi-disant harceleurs, ils tiennent, de manière incessante, sur les réseaux sociaux, des propos dénigrants sur l'établissement et importunent des parents et des élèves de manière très agressive aux abords de l'école. Après avoir changé leurs enfants d'établissement, ils continuent malgré tout à calomnier la première école sur les réseaux sociaux.
- Au secondaire, une élève se plaint des agissements d'un enseignant qui lui envoie de très nombreux sms, au contenu très cru, lui demande de manière pressante de le rencontrer, est de plus en plus entreprenant et se fait même menaçant. Elle se sent très mal et a peur.

- Le Tribunal de Mons a récemment condamné à trois mois de prison avec sursis une maman ayant harcelé une directrice pour un soi-disant problème de sécurité dans son école (mails, sms et coups de fils malveillants continuels, critiques en public de la vie privée de la directrice dans un petit village où tout le monde se connaît, etc.). Le Tribunal a notamment argué que « *la prévenue ne pouvait ignorer que son attitude affecterait la tranquillité de la plaignante* » et qu'avertie du « *caractère inadéquat de ses actions* », elle n'avait pas jugé utile de se tenir tranquille.

Droits et devoirs de chacun

Ce qu'on peut déduire de ces quelques exemples, résume N. Dasnoy, c'est l'importance du contexte normatif et du cadre légal à rappeler à titre préventif ou même répressif lorsqu'un problème surgit. Tout le monde a des devoirs et pas seulement des droits dans ce « contrat » conclu avec l'école. Il est très important que le ROI et le règlement de travail abordent la question du harcèlement et des sanctions. Le SeGEC, dans ses modèles de règlements, prévoit, par exemple, une clause visant l'utilisation des réseaux sociaux et ce, même dans le cadre privé, mais qui aurait une répercussion dans ou sur l'établissement. « *Si la situation dégénère avec un parent*, explique N. Dasnoy, *je propose souvent à l'école, avant de déposer plainte, d'envoyer un courrier et/ou de rencontrer la personne qui s'est livrée au harcèlement, de lui rappeler que celui-ci est punissable pénalement et que le « contrat » conclu avec l'école peut être remis en cause. Si le harcèlement continue malgré tout, il ne faut pas hésiter à porter plainte. Il est important que, dans pareil cas, la direction soutienne les membres du personnel. Le PO a également un rôle à jouer pour protéger les membres de son personnel puisqu'il est tenu de respecter la loi sur le bien-être au travail. Le harcèlement par un tiers est l'un des risques visés dans ce cadre. Il se doit donc de mettre en œuvre des démarches et/ou actions destinées à mettre fin au problème.* » ■

Illustration : Anne HOOGSTOEL

